

## **Nouvelles dispositions applicables pour la saison 2012/2013**

*Résultant de la consultation écrite du Comité Directeur et sa demande lors de la réunion  
Des 2 et 3 mars 2012*

### **MUTATIONS :**

Les mutations sont libres, sans limitation dans les compositions d'équipes en traditionnel comme en club et ce pour toutes les divisions masculines et féminines.

Les périodes de mutations s'ouvrent à partir :

Du lendemain de la finale du CDF clubs jusqu'au 25 août (date de validation FFSB)

Du lendemain des fédéraux jusqu'au 25 août (date de validation FFSB)

Ces mutations se feront par le système Bouly

Des imprimés à cet effet sont mis à disposition sur le site FFSB,

Adultes :

Imprimé : Club

Imprimé : Traditionnel

Jeunes : A définir par CNJ (8 juin)

Toute mutation fera l'objet d'une redevance de 20€ facturée par la FFSB au CBD cédant.

Les imprimés délivrés par le CBD cédant (délivré au joueur mutant au tarif selon le choix du CBD) serviront exclusivement de lien entre le joueur => l'AS cédante => CBD cédant => l'AS prenante => CBD prenant.

Dès validation par ces 4 instances (ou 3 si mutation interne au CBD) le CBD prenant effectuera la saisie et la validation dans Bouly => destination FFSB.

En cas d'avis défavorable motivé de l'une des instances, l'imprimé devra être envoyé dans les délais (25 août) à la FFSB pour examen et avis du bureau permanent.

***Le joueur mutant doit s'assurer du bon suivi de sa mutation***

Edition des licences : Après validation par la FFSB

### **Dispositions applicables aux équipes de première division :**

#### **Pour la saison 2012/2013.**

Montée/descente inchangée suivant le RS en application 2011/2012

Constitution des équipes suivant RS en application 2011/2012 à savoir :

Les équipes sont composées de 4 joueurs minimum (libre choix à 5 ou 6 joueurs). Au moins 3 joueurs de l'ancienne équipe déclarée, devront être inscrits dans la nouvelle équipe.

### **Mutations :**

Une équipe à 6 ne peut se scinder pour constituer deux équipes, seule sera maintenue en première division celle comportant le chef d'équipe et en conformité avec le nombre minimum de joueurs classés dans cette division pour permettre sa composition.

#### **Pour la saison 2013/2014 :**

Deux équipes maximum pas AS seront admises en première division.

En conséquence les règles de montée/descente seront redéfinies prochainement (avant le début de la saison sportive)

### **Période d'attribution des points**

Les points individuels sont comptabilisés du début de la saison sportive au soir des fédéraux quadrettes. Les points acquis du lendemain des fédéraux quadrettes à la fin de la saison sportive sont comptabilisés sur la saison sportive suivante.

### **Les points**

La méthode d'attribution des points collectifs aux équipes lors des Super 16 et concours Nationaux, masculins et féminins, appliquée en 2011-2012, est reconduite à savoir :

- Phase de poule : coefficient 0,5 (soit une ½ partie).
- La place de premier de poule donne un bonus d'une ½ partie.
- Partie éliminatoire : coefficient 1 (compte pour une partie).
- La bonification 2D/1D donne un bonus d'une ½ partie.

Calcul des points :

- Masculins quadrettes : chaque partie rapporte 12 points.
- Masculins et féminins doubles : " " " 6 "

### **Important : Les calculs seront faits par Bouly**

Les points individuels sont attribués à la partie gagnée, sauf l'office qui ne rapporte aucun point.

Pour les Super 16, les concours Nationaux **et les concours qualificatifs à un championnat de France (Fédéraux)**, le nombre de parties pris en compte est calculé comme ci-dessus.

Pour les concours Propagande et Promotion, l'ensemble des phases de poules ne compte que pour une seule partie.

Points individuels = nombre de parties \* coefficient de la compétition

Exemples : 3 pts pour les concours Nationaux  
2 pts " " " Propagande

### **Prise en compte des points Promotion**

Pour l'accession à la 1ère et 2ème division, les points Promotion seront pondérés avec un coefficient de 0,5.

Exemple : 44 points Promotion donneront 22 points (dits officiels).

### **Classifications particulières**

Les joueurs de 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> division participants aux divers Championnats de France (sauf finale des clubs et France Tir) se maintiennent obligatoirement dans leur division pour la saison suivante.

Dans les mêmes conditions les joueurs de 4<sup>ième</sup> division accèdent obligatoirement à la 3<sup>ième</sup> division.

### **GESTION des Remplaçants**

Durant la partie le remplacement est libre, il doit être fait entre deux mènes, il peut se faire plusieurs fois sans altérer la durée de la partie

Tout joueur inscrit régulièrement sur la fiche de participation au début de la compétition pourra sortir ou entrer plusieurs fois dans la même partie ;  
Les remplacements ne pourront plus se faire durant les 10 dernières minutes du temps réglementaire.

### **GAIN et DUREE des Parties**

Durée dans le temps maximum : Inchangée RS actuel

Nombre de points à faire : Partie en **13** points (uniformité FIB)

### **DOUBLE LICENCE :**

Un joueur licencié traditionnel dans une AS ayant un club n'est pas considéré comme double licence, il ne peut obtenir une licence club dans une autre AS (ou club)

La licence sera imprimée sur deux volets détachables.

Chaque volet devra comporter 1 photo et le visa médical.

Cachet de ou (des) AS « traditionnel » et (ou) club.

Modalités de délivrance de la double licence.

Sans limitation géographique (sans restriction administrative)

Des imprimés à cet effet sont mis à disposition sur le site de la FFSB.

La validation s'effectuera par le système Bouly avant le 25 août (délai FFSB)  
Ces imprimés délivrés par le CBD de rattachement\* CLUB (délivré au joueur au tarif selon le choix du CBD) serviront exclusivement de lien entre le joueur => l'AS Traditionnel d'appartenance\* => le CLUB de Rattachement et le CBD dont dépend ce CLUB.

Après validation de ces instances : saisie par le CBD de l'AS Traditionnel d'appartenance => information FFSB pour validation.

Redevance à la FFSB pour la double licence 10€facturation au CBD de rattachement club.

Edition des licences : Après validation FFSB.

### ***Le joueur doit s'assurer du bon suivi de sa demande***

*\*Le CBD ou CLUB de Rattachement sont les instances d'accueil pour pratique en club sportif*

*\* Le CBD ou AS d'appartenance sont les instances pour pratique en traditionnel*

### **AFFILIATION/IDENTIFICATION des CLUBS :**

Un club (ou masculin ou féminin) ne peut être identifié sous le nom d'un CBD ou d'une ESB (Sauf si 1 seul Club dans cette ESB)

Les clubs qui ne répondent pas à cette obligation devront se mettre en conformité avec l'article ci-dessous, afin de satisfaire aux dispositions juridiques propres à une association. .

AFFILIATION (voir RS Annexe 6 « Double licence »)

Des statuts types sont disponibles sur le site FFSB à leur intention

Ce club (appellation) « ABC » : Association Bouliste CLUB, fera l'objet d'un droit d'affiliation FFSB, de 20€plus la protection juridique.

La FFSB se tient à votre disposition pour vous aider, si nécessaire, aux démarches administratives et tous renseignements complémentaires.

### **SAISON CLUB 2012/2013**

Application du bonus match, points pour le classement général dans les rencontres de clubs :

Victoire avec plus de 6 points d'écart : = 3 points au gagnants et 0 au perdant

Victoire avec écart de 6 points ou moins : = 3 points au gagnant et 1 au perdant

Match nul = 2 points à chaque équipe

Mise en place d'une journée commune en élite 1 et 2 masculin et féminine élite pour démarrage de la saison sportive.

#### **Validation des engagements clubs**

Avant validation par la FFSB les dossiers d'engagement club pour la saison prochaine seront examinés par la Commission de Gestion.

Tout dossier reçu incomplet à la FFSB, (absence d'arbitre ou délégué, renseignements divers manquants ou erronés) sera retourné **avec délai de mise à jour impératif, passé ce délai de retour**, les inscriptions seront validées et les pénalités financières appliquées.

A noter que le produit des pénalités sert à la formation.

#### **DIVERS :**

Le produit des redevances : Double licence et affiliation club servira à mieux indemniser les clubs sur les déplacements longues distances.

Le Secrétaire général  
Roger PARMENTIER.